



Assemblée générale

Distr. générale
28 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 119 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des Rapporteurs et Représentants spéciaux

La situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial, Razali Ismail, pour essayer de faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar, conformément à la résolution 57/231 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2002. Les entretiens que le Secrétaire général et son Envoyé spécial ont eus, séparément, avec les autorités du Myanmar au cours de la période faisant l'objet du rapport ont continué à porter sur la question de savoir comment l'Organisation des Nations Unies pouvait apporter une assistance pour faciliter le processus de réconciliation nationale au Myanmar. Au cours de la période considérée, l'optimisme qui avait suivi la levée des dernières restrictions imposées à Daw Aung San Suu Kyi le 11 mai 2002 s'est dissipé. Contrairement aux attentes du peuple du Myanmar, qui dans sa vaste majorité est favorable au changement, et de l'Organisation des Nations Unies, il n'y a eu aucun progrès concret sur la voie de la réconciliation nationale et de la démocratisation au Myanmar. À la suite des événements qui ont eu lieu dans le nord du Myanmar le 30 mai, entraînant la détention de Daw Aung San Suu Kyi et d'autres dirigeants de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), le processus embryonnaire et interne de réconciliation nationale au Myanmar, selon l'interprétation de l'Organisation des Nations Unies, a été interrompu. Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants de la LND sont toujours détenus et gardés au secret au moment de l'élaboration du présent rapport. Le Secrétaire général reste gravement préoccupé au sujet de la sécurité et du bien-être de ces dirigeants de la LND et d'autres personnes détenues après le 30 mai

* A/58/150.



et il réitère son appel aux autorités du Myanmar pour qu'elles lèvent, sans retard, toutes les restrictions imposées à leur liberté de mouvement et à leurs activités politiques. Il est également profondément préoccupé par le fait que l'absence de progrès dans le processus de réconciliation nationale et de démocratisation porte préjudice au peuple du Myanmar, qui a voté pour le changement en 1990 et qui mérite de connaître les mêmes avantages du développement économique, civil, social et politique que les habitants des pays voisins. Le Secrétaire général réaffirme qu'il est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour relancer le processus de réconciliation nationale si toutes les parties le souhaitent. Il lance un appel en particulier aux dirigeants du Conseil national pour la paix et le développement pour qu'ils libèrent Daw Aung San Suu Kyi et entament immédiatement un dialogue politique de fond avec elle, de sorte qu'on parvienne rapidement à la réconciliation nationale et à la démocratisation au Myanmar, avec la participation de toutes les parties intéressées, et d'une manière qui bénéficie immédiatement et tangiblement au peuple du Myanmar.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 57/231 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2002, intitulée « Situation des droits de l'homme au Myanmar », dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à fournir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar, de lui présenter à sa cinquante-septième session des rapports complémentaires sur l'état d'avancement de ces entretiens et de lui rendre compte à sa cinquante-huitième session, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-neuvième session, des progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, le rôle qui a été confié spécifiquement au Secrétaire général par l'Assemblée générale consiste à offrir ses bons offices, et non pas à établir des faits, tâche qui relève du mandat confié au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme. Dans ce contexte, l'Assemblée, dans sa résolution 57/231, a accueilli avec satisfaction les visites que l'Envoyé spécial du Secrétaire général a effectuées au Myanmar durant l'année écoulée.

3. En application de la résolution 57/231, l'Envoyé spécial a effectué deux visites au Myanmar au cours de la période considérée – du 12 au 16 novembre 2002 et du 6 au 10 juin 2003 – en plus des huit missions qu'il avait entreprises précédemment. Au cours de sa visite effectuée en novembre, il s'est rendu compte que le processus de réconciliation nationale se trouvait dans une impasse. Daw Aung San Suu Kyi et les membres de son parti continuaient à se déplacer dans le pays, et à procéder à la réouverture des bureaux du parti. Toutefois, les membres de la LND et leurs sympathisants faisaient de plus en plus l'objet de harcèlement et d'actes de plus en plus violents d'intimidation de la part de l'Association pour la solidarité et le développement de l'Union, appuyée par le Gouvernement. Malgré certaines libérations qui ont fait l'objet d'une vaste publicité, les détentions de membres de la LND et d'autres activistes politiques se sont poursuivies. En outre, contrairement à toute attente, il n'y a pas eu de dialogue de haut niveau entre les membres du Conseil national pour la paix et le développement et Daw Aung San Suu Kyi. À la suite de l'incident du 30 mai, lorsque le convoi de la LND, dirigé par Daw Aung San Suu Kyi a été assailli violemment par des sympathisants du Gouvernement, le processus de dialogue a été interrompu.

4. L'incident du 30 mai a incité l'Envoyé spécial à modifier l'objectif de sa mission au mois de juin en le faisant passer d'une facilitation du dialogue entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi en vue de la réconciliation nationale à un objectif qui vise principalement à avoir accès aux dirigeants détenus de la LND et à obtenir leur libération immédiate. En vue de parvenir à ces objectifs, l'Envoyé spécial a rencontré le général Maung Aye et le général Khin Nyunt, respectivement Vice-Président et Premier Secrétaire du Conseil national pour la paix et le développement, et leur a demandé de l'autoriser à rencontrer Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants de la LND et de lever immédiatement toutes les restrictions dont ils font l'objet. Les autres interlocuteurs gouvernementaux avec lesquels l'Envoyé spécial s'est entretenu au cours de la visite comprenaient U Win Aung, Ministre des affaires étrangères, U Khin Maung Win, Vice-Ministre des affaires étrangères, le colonel Tin Hlaing, Ministre de l'intérieur; et U Than Aung,

Ministre de l'éducation. Au cours de sa visite effectuée en novembre, l'Envoyé spécial s'est également entretenu avec le général Than Shwe, Président du Conseil national pour la paix et le développement, qu'il n'avait pas pu rencontrer lors de sa visite effectuée en juin.

5. L'Envoyé spécial a pu s'entretenir brièvement avec Daw Aung San Suu Kyi le 10 juin, juste avant son départ le dernier jour de sa visite de cinq jours. À la suite de la réunion, qui a eu lieu dans un établissement pénitentiaire près de Yangon, il a confirmé que Daw Aung San Suu Kyi était « en bonne santé et dans un bon état d'esprit ». En raison de leur détention, il n'a pas pu rencontrer les autres membres du Comité exécutif central de la LND, notamment le Président U Aung Shwe, le Vice-Président U Tin Oo et le porte-parole U Lwin, avec lesquels il s'était entretenu au cours de sa visite en novembre. Il n'a pas été donné suite à la demande de mon Envoyé spécial concernant la libération immédiate de Daw Aung San Suu Kyi et des autres dirigeants détenus de la LND. De même, le Gouvernement ne lui a donné aucune indication du moment où ils seraient libérés ou du moment où les efforts visant à assurer la réconciliation nationale et une transition vers le rétablissement de la démocratie par le dialogue seraient relancés.

6. Au cours de ses visites effectuées en novembre 2002 et juin 2003, l'Envoyé spécial a eu des entretiens avec des représentants des groupes politiques des ethnies, notamment la United Nationalities Alliance (UNA), ainsi qu'avec certains membres du corps diplomatique, de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales opérant au Myanmar, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

7. Pour sa part, le Secrétaire général a transmis ses idées sur le processus de réconciliation nationale dans une lettre adressée au général Than Shwe, qui est également le Premier Ministre de l'Union du Myanmar, le 24 avril 2003. Le Secrétaire général l'a prié instamment de relancer le processus de réconciliation nationale, tout en exprimant ses préoccupations au sujet du fait que le Gouvernement n'avait pas pu organiser une visite pour son Envoyé spécial depuis janvier 2003. Après les événements du 30 mai, le Secrétaire général a adressé une nouvelle lettre au général Than Shwe le 4 juin, exprimant ses graves préoccupations au sujet de l'évolution de la situation au Myanmar, et en particulier la sécurité, le bien-être et l'endroit où se trouvent Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants de la LND. En réponse à cette lettre, le général Than Shwe a confié à son envoyé spécial, le Vice-Ministre des affaires étrangères U Khin Maung Win, la tâche de remettre une lettre au Secrétaire général. Le Secrétaire général a reçu l'envoyé spécial au Siège le 16 juillet, et il lui a remis un aide-mémoire, qui contenait les principaux points de son message, pour qu'il le transmette au général Than Shwe.

II. Teneur des entretiens

8. Les autorités du Myanmar ont donné leur version de l'incident du 30 mai lors de leurs entretiens avec l'Envoyé spécial à Yangon et dans la lettre adressée au Secrétaire général par le général Than Shwe. Elles affirment que les affrontements ont eu lieu entre les sympathisants de Daw Aung San Suu Kyi et des éléments de la population locale qui s'opposent à son action lorsque son convoi s'approchait de la ville de Dapayin le 30 mai. Quatre personnes ayant été tuées et 48 autres blessées au cours de ces affrontements, le Gouvernement a été forcé de prendre des mesures

temporaires pour détenir Daw Aung San Suu Kyi et d'autres membres de la LND « pour leur propre protection ». Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants de la LND, y compris le Vice-Président U Tin Oo, sont en bonne santé, selon le Gouvernement. Par ailleurs, le Gouvernement a affirmé qu'il avait obtenu des « preuves » de l'existence d'un « complot coordonné entre la LND et les rebelles des zones frontalières afin de créer une situation anarchique similaire à celle qui existait dans le pays en 1988 ». Le Gouvernement affirme en outre que le plan devait s'achever avec succès le 19 juin, jour de l'anniversaire de Daw Aung San Suu Kyi, et qu'il envisageait la passation de pouvoirs trois mois plus tard, le 19 septembre. Le Gouvernement assure que Daw Aung San Suu Kyi est détenue dans un endroit sûr et ne se trouve plus dans le complexe pénitentiaire d'Insein, et qu'il subvient à ses besoins en matière d'alimentation et de vêtements. Selon des représentants du CICR qui ont été autorisés à rendre visite aux détenus à la suite de l'incident du 30 mai, U Tin Oo est également en bonne santé. Toutefois, la détention de Daw Aung San Suu Kyi en vertu de l'article 10 a) de la loi relative à la protection de l'État de 1975, selon l'interprétation de l'Envoyé spécial, est préoccupante parce que cet article permet au Gouvernement de détenir toute personne soupçonnée de menacer la sécurité nationale pendant une période allant jusqu'à cinq ans. Le Gouvernement, tout en soulignant que les restrictions imposées à Daw Aung San Suu Kyi et aux autres dirigeants de la LND sont de nature temporaire, n'a pas jusqu'à présent donné à l'Organisation des Nations Unies une idée claire du moment où ces restrictions seront levées.

9. Le Secrétaire général et son Envoyé spécial ont indiqué aux autorités du Myanmar que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale n'étaient pas convaincues par l'explication selon laquelle le Gouvernement avait été forcé d'agir parce que Daw Aung San Suu Kyi et ses collègues de la LND constituaient une menace pour la sécurité nationale. Selon les déclarations de témoins oculaires et d'autres informations reçues par l'Organisation des Nations Unies, l'incident du 30 mai était une embuscade préméditée orchestrée par certains groupes au sein des forces armées.

10. Les points qui ont été soulevés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial auprès des autorités du Myanmar, ensemble et séparément à plusieurs reprises depuis le 30 mai, étaient les suivants : i) Daw Aung San Suu Kyi et ses collègues de la LND devraient être libérés sans délai supplémentaire; ii) le Gouvernement est responsable de leur sécurité, qu'ils se trouvent en détention ou non; iii) tous les détenus politiques devraient être libérés et leur liberté de mouvement et d'exercer des activités politiques légales devrait être assurée; iv) pour instaurer une paix durable au Myanmar, la seule manière est que le Gouvernement prenne l'initiative et entame immédiatement un dialogue politique avec Daw Aung San Suu Kyi et les autres parties, y compris des représentants des groupes ethniques; et v) bien qu'il ait été gravement compromis par les événements du 30 mai, le processus de réconciliation nationale pourrait être sauvegardé grâce à des efforts de toutes les parties. Le Secrétaire général s'est également félicité de la position adoptée constamment sur cette question par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et il a prié les autorités du Myanmar d'offrir la coopération nécessaire à la mission de haut niveau que l'ANASE se propose d'envoyer.

11. Au cours de sa dernière visite, l'Envoyé spécial a rencontré des représentants de plusieurs groupes politiques ethniques, notamment ceux de l'UNA et du Comité représentant le parlement populaire (CRPP). Ils ont tous exprimé leurs sérieuses

préoccupations au sujet de la détention des dirigeants de la LND, leurs inquiétudes concernant le manque de progrès dans le processus de réconciliation nationale et leurs craintes au sujet de leur vulnérabilité accrue à la suite de l'incident du 30 mai. Ces partis ont demandé à l'Organisation des Nations Unies d'examiner de nouvelles mesures afin de faire progresser le processus. L'Envoyé spécial a également eu des entretiens avec le Parti de l'unité nationale, un parti politique ethnique progouvernemental.

III. Observations

12. À la suite des événements du 30 mai et de l'évolution ultérieure de la situation, le processus de réconciliation nationale d'origine interne qui se déroulait depuis trois ans a été complètement interrompu, selon l'interprétation de l'Organisation des Nations Unies. Avec la prolongation de la détention de Daw Aung San Suu Kyi et des autres dirigeants de la LND et de l'absence d'un dialogue sur les questions de fond, il devient plus difficile de relancer le processus. Malgré ce pronostic, le Secrétaire général estime toujours qu'un dialogue demeure la seule manière de surmonter les difficultés auxquelles le Myanmar doit faire face aujourd'hui et qu'il existe encore actuellement une légère chance de sauvegarder le processus.

13. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport précédent, les objectifs visant à assurer la stabilité et la nature pluriethnique de la société du Myanmar et à favoriser la transition en vue du retour à la démocratie et de l'application d'autres réformes tout à fait nécessaires sont mutuellement compatibles. Tout en reconnaissant que le Gouvernement souhaite édifier une nation forte et stable qui puisse relever les défis posés à son intégrité territoriale, il faut admettre que tout système de gouvernement est plus stable et plus viable lorsqu'il est suffisamment souple pour tenir compte d'opinions diverses et permettre une évolution pacifique. Cela est d'autant plus nécessaire dans l'environnement actuel international et régional, où des progrès économiques rapides sont accompagnés par les changements sociaux requis. Le Secrétaire général est convaincu que la fonction principale d'un gouvernement est d'assurer le bien-être de sa population en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales et de renforcer la stabilité du pays.

14. Le peuple du Myanmar a attendu trop longtemps le changement et les avantages qui en découleront. Le Secrétaire général renouvelle donc son appel au général Than Shwe et aux autres dirigeants du Gouvernement pour qu'ils libèrent Daw Aung San Suu Kyi et ses collègues sans autre délai et entament immédiatement un dialogue sur les questions de fond avec la LND. Un dialogue auquel participeront les groupes ethniques devrait avoir lieu juste après ou parallèlement. Le Secrétaire général continue à affirmer que ce n'est que grâce à un dialogue ouvert à tous que le Gouvernement du Myanmar pourra s'assurer que la réconciliation nationale sera durable, que la transition vers la démocratie s'effectuera sans à-coups et que l'avenir du Myanmar en tant que nation stable, prospère et pluriethnique sera garanti.

15. Si les parties intéressées ne peuvent pas entamer un dialogue de fond, la communauté internationale devra conclure que le processus de réconciliation nationale d'origine interne n'existe plus. Il incomberait alors à l'Assemblée

générale d'examiner la situation minutieusement et de fournir, dans une résolution, un cadre plus clair pour l'action des États Membres et du Secrétaire général en vue de promouvoir la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar.

16. Le Secrétaire général est très reconnaissant de l'appui que les États Membres intéressés, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, lui ont fourni ainsi qu'à son Envoyé spécial. En particulier, il souhaite se féliciter du rôle crucial que l'ANASE a joué depuis sa réunion ministérielle tenue à Phnom Penh en juin. Il a également noté l'intérêt croissant de certains pays de la région qui souhaitent faciliter le processus de transition démocratique ouvert à tous au Myanmar. L'Organisation des Nations Unies, l'ANASE et la communauté internationale dans son ensemble doivent conjuguer leurs efforts pour faciliter la transition démocratique au Myanmar d'ici à 2006, lorsque le pays doit assumer la présidence de l'ANASE. Pour sa part, le Secrétaire général est disposé à faire tout ce qui est possible, avec l'aide de tous les États Membres intéressés, pour relancer le processus de réconciliation nationale au Myanmar.